



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Titres restaurant

Question écrite n° 6024

Texte de la question

M. Philippe Auberger appelle l'attention de M. le ministre de l'économie sur les conditions de fonctionnement du secrétariat de la commission des titres restaurant. En effet, le délai d'instruction des demandes d'agrément pour recevoir les titres-restaurant est extrêmement long (plusieurs mois en moyenne), et pénalise lourdement des entreprises qui remplissent les conditions fixées par l'obtention de l'agrément. Cette lenteur provient en particulier d'une inadéquation des moyens, notamment en personnel, dont dispose le secrétariat de la commission, pour traiter des dossiers de plus en plus nombreux. Une motion a d'ailleurs été votée le 6 mai 1993 par tous les membres de la commission plénière de titres restaurant pour alerter les pouvoirs publics sur la situation difficile de ce service. Il lui demande donc quels moyens il compte mettre en œuvre pour assurer un fonctionnement correct de cette instance.

Texte de la réponse

Conscient des difficultés rencontrées par de nombreux professionnels relatives aux délais d'instruction des demandes d'agrément par la commission des titres-restaurant, le ministre de l'économie a donné les instructions nécessaires pour que, dès le mois de septembre, les moyens en personnel de la commission soient accrus de manière à ce que les retards puissent être progressivement résorbés. En outre, il a été décidé d'assouplir les procédures d'agrément de façon à faciliter et accélérer le traitement des dossiers puisque : d'une part, seront désormais admis les fours à micro-ondes pour réchauffer les plats ; d'autre part, les repreneurs de commerces bénéficiant antérieurement de l'agrément recevront un agrément provisoire en attendant qu'il soit statué définitivement sur leur cas. Ceci a permis le seul mois d'août de régler environ 500 dossiers en instance. Enfin, l'inspection générale des finances a été chargée d'une mission de réflexion sur les réformes de structure à entreprendre pour simplifier et élargir le régime actuel du titre restaurant. Tout en restant attaché à la finalité du système, qui a connu un grand développement ces dernières années, il est en effet souhaitable de l'adapter pour prendre en compte les nouvelles habitudes alimentaires.

Données clés

Auteur : [M. Auberger Philippe](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6024

Rubrique : Salaires

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 septembre 1993, page 3138

Réponse publiée le : 25 octobre 1993, page 3688